

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

**Arrêté du 31 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière**

NOR : TRED2300620A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 31 janvier 2023, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement dans le corps des géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 15 février 2023.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 17 mars 2023 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 20 mars 2023 inclus, le cachet de la poste de la poste faisant foi.

Les inscriptions se feront via le site de l'Ecole nationale des sciences géographiques ([www.ensg.eu](http://www.ensg.eu)).

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats doivent prendre contact avec l'Ecole nationale des sciences géographiques, au 01-64-15-32-38.

Tous renseignements peuvent être obtenus :

- via internet à l'adresse [www.ensg.eu](http://www.ensg.eu) ;
- par courriel adressé à [concours@ensg.eu](mailto:concours@ensg.eu) ;
- par téléphone, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, au 01-64-15-32-38 ou au 01-64-15-32-41.

Les dates et le lieu des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le corps des géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

- épreuves écrites : le 17 avril 2023 ;
- épreuve orale d'admission : les 16 et 19 juin 2023.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) située 6 et 8, avenue Blaise-Pascal, cité Descartes, Champs-sur-Marne, 77455 Marne-la-Vallée.

Le nombre de places offertes au concours sera fixé ultérieurement.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.